Traité de la Musette. 26

le huit le dieze du le sept 6. qui fair vn bemol. le fix le dieze du six lecing 5. le dieze du cinq 4. le quatre 3. qui fait vn bemol. letrois le dieze du trois 3. 2. fait l'octave du neuf. le deux

le dieze du deux :. fait l'octave du dieze du 9.

1. fait l'octave du 8.

la clef du petit chalumeau qui suit le 1. bo4 fait wa bemol entre le trou 1. & la clef qui le suit, & l'octave du dieze du 8.

Le grand chalumeau finit à cette clef, aprez quoy suit le petit, composé de six cless, que je nommeray par leur nombre 1. 2. 3. 4. 5. 6. & que l'on marque en tablature par les six caracteres suivans, bos o o eles trois premieres desquelles sont dessous le petit chalumeau, & se jouent avec le pouce de la main droite, qui est vn doigt inutile à l'autre chalumeau, si ce n'est pour soûtenir la main. Les trois autres cless sont dans la partie superieure du petit chalumeau, & se rencontrent justement sous le petit doigt de la main gauche, qui trouve là de quoy s'employer, estant inutile d'ailleurs. Il faut encore sçavoir touchant les derniers tons du grand châlumeau que la premiere clef du petit chalumeau marquée par ce caractere bos fait vn bemol entre le trou 1. du grand chalumeau, & la clef qui suit ledit trou. La seconde clef du petit chalumeuu marquée par O fait l'vnisson à la derniere clef du grand chalumeau, qui est auprez du trou 1. & par consequent

